

Cahier d'acteur n°177

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

Le tracé ouest-sud, une opportunité pour nos 163 000 habitants

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



par le **Pays Vichy-Auvergne**
avec le soutien du
Pays du Grand-Clermont

9 place Charles de Gaulle
BP 2956 - 03209 VICHY cedex
www.paysvichyauvergne.com

Le Pays Vichy-Auvergne regroupe dix communautés de communes et une Communauté d'agglomération, il est le deuxième pays de la Région Auvergne par sa population et œuvre pour la réalisation de projets d'envergure. Constitué en association, le Pays Vichy-Auvergne a réuni son Conseil d'administration le 2 novembre 2011 qui s'est unanimement positionné pour la réalisation de la LGV. Dans l'affirmative, sur le choix du scénario qui prévoit, non seulement le passage de la LGV sur le territoire mais également une desserte avec l'implantation d'une gare TGV : le tracé ouest-sud, sans toutefois exclure une évolution de leur position au vu des résultats d'éventuelles études complémentaires.

« Notre priorité est de se battre collectivement en faveur du tracé Ouest-Sud au plus près de Vichy car c'est celui qui irriguera le mieux la région Auvergne. »

Les vignobles
Saint-Pourçinois



Inscrire le Pays Vichy-Auvergne au cœur des grands axes de communication.

Les élus du Pays ont décidé d'intégrer la démarche impulsée par les élus locaux en favorisant le tracé ouest-sud qui traverse le territoire et propose une gare nouvelle au cœur du Pays Vichy-Auvergne, une chance historique pour notre territoire qui développe sa politique d'accueil et sa politique touristique.

Politique d'accueil

Les élus du Pays Vichy-Auvergne estiment que la ligne ouest-sud et l'implantation d'une gare nouvelle sur notre territoire apporteront un dynamisme et une facilité d'accès aujourd'hui nécessaires à l'accueil de nouveaux actifs. Des études, actuellement menées sur la politique d'accueil du Pays et l'aménagement de son territoire, ont montré une perte de population sur un territoire trop enclavé. Plusieurs exemples malheureux ont récemment montré que les nouveaux arrivants ne souhaitent pas pérenniser leur installation car leurs familles estiment

Politique touristique

L'opportunité de création d'une gare nouvelle entre Moulins et Vichy, qui constitue une des perspectives proposées dans le scénario ouest-sud, positionnerait le territoire du Pays Vichy-Auvergne comme porte d'entrée de l'Auvergne en matière touristique. Elle offrirait une desserte depuis la région parisienne et la région Rhône-Alpes (1h30 depuis Paris et 1h20 depuis Lyon) qui deviendraient les deux principaux bassins émetteurs de clientèle touristique du territoire. Le Schéma de

Le raft, un sport d'eau qui conforte le Pays Vichy-Auvergne dans son pôle d'excellence sportive.

© Les enfants d'Icare pour VVA libres de droits



la filière équine

que notre territoire est trop isolé, mal desservi, loin de la capitale ou de Lyon. Le Pays Vichy-Auvergne sert de territoire d'expérimentation dans l'Allier en matière de politique d'accueil et l'arrivée d'une gare nouvelle sur le territoire pourrait transformer cet essai pour créer une véritable dynamique.

Développement Touristique du Pays Vichy-Auvergne anticipe cet apport nouveau pour notre territoire en ciblant ses efforts sur le développement d'une offre adaptée à ces nouvelles clientèles : renforcement du tourisme thermal, sportif et d'affaire liée à la station thermale de Vichy, développement des stations pleine nature du val de Sioule et de la Montagne Bourbonnaise, renforcement de l'offre en hébergement qualitatifs et identitaires...

Ouverture à l'Europe

La connexion au réseau LGV, rendue possible par le scénario ouest-sud et les TGV intersecteurs, apporte une nouvelle opportunité de capter les clientèles étrangères (notamment celle du nord de l'Europe), cible de développement majeur dans la stratégie touristique de l'Auvergne. Pour le travail quotidien de notre association, qui développe des relations très étroites avec Bruxelles et avec d'autres territoires de coopération, la ligne ouest-sud sera aussi l'opportunité de se rapprocher de nos interlocuteurs.

Inscrire le Pays Vichy-Auvergne comme pôle de développement économique

La politique nationale d'aménagement du territoire a, jusqu'à présent, négligé l'accessibilité du centre de la France par la grande vitesse. Au carrefour des autoroutes, le Pays Vichy-Auvergne n'est pas desservi par une ligne à grande vitesse et souffre de cet isolement

La nécessité d'un véritable projet territorial

La commande gouvernementale confiant à Réseau Ferré de France le soin de relier Paris à Lyon par une nouvelle Ligne à Grande Vitesse desservant au plus près possible les métropoles orléanaise et clermontoise offre un intérêt majeur pour les régions Centre et Auvergne. Une accessibilité ferroviaire vers Paris et Lyon répond à toutes les problématiques économiques et d'aménagement de notre Région.

Une gare « nouvelle » précieuse pour notre développement

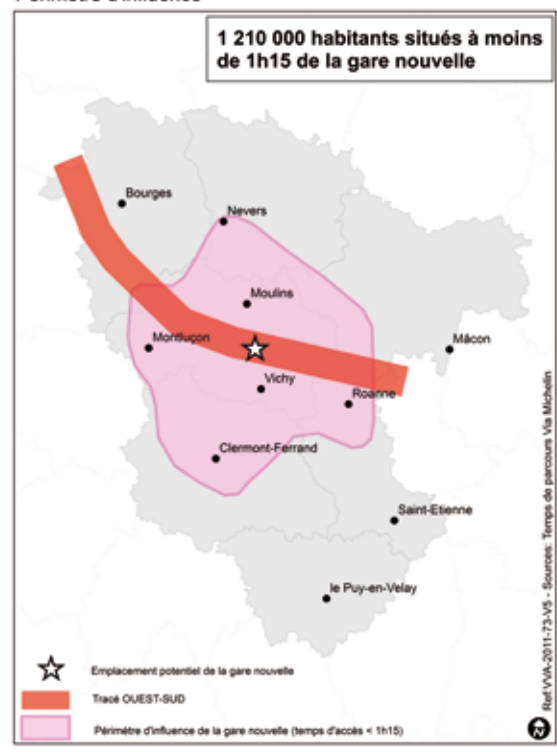
La perspective de création d'une « gare nouvelle Porte d'Auvergne » située entre Moulins et Vichy, à l'intersection de l'actuelle ligne Paris/Clermont et de la future LGV tel que prévu par le seul tracé ouest-sud constitue une opportunité unique pour connecter notre territoire aux grandes métropoles nationales et européennes.

Cette gare pourra rayonner sur un vaste bassin de vie d'environ 800 000 habitants.

A plus long terme, la gare nouvelle offre la perspective de « préparer l'avenir » dans le cadre de liaison Transline « Est/Ouest » inscrites dans le Grenelle de l'Environnement. Ce projet également appelé « **Transversale Alpes Auvergne Atlantique** » prévoit une liaison ferroviaire performante reliant Lyon à l'Arc Atlantique (Nantes et Bordeaux) via le centre de la France. La création d'une « gare nouvelle Porte d'Auvergne » offre une opportunité de parfaite connexion des deux projets POCL et TRANSLINE en assurant leur parfaite connexion. Notre territoire et l'ensemble de l'espace central deviendrait, grâce à cette « gare nouvelle » une plaque tournante nationale et européenne incontournable. Cette croix ferroviaire induirait, de plus, un accès confortable aux grandes plateformes aéroportuaires internationales que sont Lyon Saint-Exupéry, Orly ou Roissy Charles-de-Gaulle.

GARE NOUVELLE "PORTE D'AUVERGNE" Périmètre d'influence

1 210 000 habitants situés à moins de 1h15 de la gare nouvelle



Gare nouvelle « Porte d'Auvergne » Périmètre d'influence

Inscrire le Pays Vichy-Auvergne comme pôle de développement économique

La plaque urbaine de Clermont-Ferrand à Vichy est un espace vécu par plus de 500.000 habitants, soit par près de la moitié de la population auvergnate. Elle constitue une métropole qui assure un rôle de locomotive au sein de l'espace régional voir interrégional Massif Central à travers la présence de services et d'équipements d'envergure (tertiaire supérieur, université/recherche, santé, culture, sport, tourisme) ainsi que d'une industrie et d'une recherche de pointe, notamment en matière d'ingénierie de la mobilité et d'agro-alimentaire / santé / nutrition. De taille encore insuffisante pour disposer en interne des ressorts d'une croissance auto-entretenu, la plaque urbaine doit absolument disposer de connections permettant à ses acteurs locaux d'être reliés à des réseaux d'échange qui contribuent aujourd'hui (et encore plus demain) à l'efficacité productive d'un territoire.

La non-connexion au réseau LGV lui fait aujourd'hui courir le risque d'une exclusion de la dynamique des territoires qui bénéficient déjà d'une bonne connectivité. En effet, dans moins de 10 ans (cas de Rennes et Montpellier), toutes les grandes villes françaises de plus de 250.000 habitants pourront se prévaloir de l'arrivée d'un TGV à défaut d'avoir une LGV (cas de Toulouse ou de Brest). Dans un tel contexte, l'absence de LGV et de TGV serait un handicap insurmontable pour la plaque urbaine clermontoise et l'Auvergne toute entière.

Au sein de l'espace géographique central français, seule la plaque urbaine clermontoise est capable de mailler le territoire national par un espace urbain complet car il n'existe pas d'autre territoire qui puisse satisfaire aux critères de définition globale d'une métropole. Toutefois, selon toutes les études, cette plaque urbaine présente 2 manques flagrants : une reconnaissance et termes d'image et de grandes lacunes au niveau de l'accessibilité.

Cet article a été écrit conjointement par le Pays Vichy-Auvergne et le Pays du Grand-Clermont.

CONCLUSION

En l'état des connaissances et des informations fournies par RFF, maître d'ouvrage du projet POCL, au vu des hypothèses de tracés, telles qu'elles sont présentées au commencement du Débat Public, et conformément à la délibération adoptée à l'unanimité lors du conseil d'administration du 2 novembre 2011 :

- Le Pays Vichy-Auvergne soutient sans réserve le projet POCL porteur d'une logique d'aménagement du territoire attendue de ses entreprises et de ses habitants qui garantira le désenclavement ferroviaire Grande Vitesse de l'Auvergne, de sa métropole régionale et de son réseau de villes moyennes ;
- Le Pays Vichy-Auvergne s'inscrit dans une démarche partenariale effective concrétisée par une implication et une intégration totales aux positionnements affichés par les collectivités Auvergnates et Rhône-alpines,
- Le Pays Vichy-Auvergne se projette dans une logique de développement durable favorisant le report modal de la voiture vers le rail.
- Le Pays Vichy-Auvergne, après avoir rejeté les variantes Nord (via Macon) pénalisant trop fortement les relations avec Rhône-Alpes, privilégie en l'état actuel le tracé Ouest-Sud permettant grâce à sa fonctionnalité « gare nouvelle Porte d'Auvergne » de relier efficacement son territoire à la Capitale, à Lyon ainsi qu'aux autres grandes métropoles françaises et européennes.



par le Pays Vichy-Auvergne
avec le soutien du
Pays du Grand-Clermont

9 place Charles de Gaulle
BP 2956 - 03209 VICHY cedex
www.paysvichyauvergne.com

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL